

## **Règlement du Jeu-concours en ligne sur le site LaMaison.fr du 2 mai au 6 juin 2022 « Jeu-concours 35 ans PRO PLAN »**

### **ARTICLE 1 - ORGANISATION**

1.1 La société DISTRICO SAS au capital social de 46 095 085,64 €, immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro 353 669 419, dont le siège social est situé au Centre d'affaires le Phénix, 1283 Avenue de Paris, 50000 Saint-Lô, France, désignée ci-après la « Société organisatrice », organise un Jeu-concours avec obligation d'achat intitulé « Jeu-concours 35 ans PRO PLAN » (désigné ci-après le « Jeu-concours ») pour les clients passant une commande comprenant au moins un produit défini « article de participation », validant le paiement de cette commande sur le site responsive <https://www.lamaison.fr> du 2 mai 2022 à 00h 00min 00s au 6 juin 2022 à 23h 59min 59s inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

### **ARTICLE 2 – Période du Jeu-concours**

2.1 Le Jeu-concours se déroule du lundi 2 mai 2022 à 00h 00min 00s au lundi 6 juin 2022 à 23h 59min 59s inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

### **ARTICLE 3 - Participation**

3.1 Le Jeu-concours est soumis à l'obligation d'achat d'au moins un produit dit « article de participation » (cf. article 4)

3.2 Le Jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (hors Corse) disposant d'une connexion à Internet, d'une adresse email valide et d'un compte internaute sur le site internet de la société DISTRICO [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr), à l'exclusion des membres du personnel de La Société organisatrice, d'Agrial et de Végam appartenant ainsi que des sociétés affiliées au groupe Agrial et des membres de leur famille en ligne directe (ascendants et descendants).

3.3 Le Jeu-concours est véhiculé notamment par de la publicité sur le site Internet [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr) (ci-après le « Site »), par des e-mailings, et de la PLV (publicité sur certains lieux de vente Agrial et LaMaison.fr). Il sera accessible uniquement par le réseau Internet via le site responsive [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr). L'accès se fera au travers d'emailings, de bannières et de liens proposés sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr), et au travers des bannières publicitaires et liens diffusés sur des réseaux de sites web partenaires ou proposés dans des emailings émanant de partenaires.

3.4 La participation au Jeu-concours implique, sans aucune autre formalité, l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

## **ARTICLE 4 - FINALITES du Jeu**

4.1 Pour participer au Jeu-Concours, les participants devront respecter les conditions suivantes :

Chaque participant doit disposer d'une adresse email valide et d'un compte client sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr). Si le client ne dispose pas de compte client avant sa commande, il devra créer un compte client dans le cadre de sa 1ère commande sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr), étant précisé que la création de ce compte client est gratuite. La participation au Jeu-concours nécessite que l'internaute dispose d'un compte client sur [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr) et que toutes les informations obligatoires du formulaire de création de compte client et du formulaire de commande soient renseignées de manière complète, exacte et vraie. Toute fausse saisie entraînera automatiquement l'annulation de la participation.

La participation au Jeu-concours est strictement nominative, l'internaute ne peut en aucun cas participer au Jeu-concours en utilisant des pseudonymes ou pour le compte de tiers. Le participant doit être une personne physique unique : la création de plusieurs comptes clients avec des adresses emails différentes sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'annulation de la participation de l'internaute au Jeu-concours. Chaque participant doit disposer d'une adresse électronique valide pour participer. Toute information inexacte ou mensongère fournie par le participant entraînera la disqualification du participant et l'annulation de sa participation au Jeu-concours.

Chaque participant doit passer une commande entre le 2 mai 2022 à 00h 00min 00s au 6 juin 2022 à 23h 59min 59s inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi) sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr), sa commande devant obligatoirement inclure au moins un produit défini dit « article de participation » et valider la commande et effectuer le paiement de cette commande via le processus de paiement disponible.

La participation au Jeu-concours se fait exclusivement par voie électronique en passant une commande entre le 2 mai 2022 à 00h 00min 00s au 6 juin 2022 à 23h 59min 59s inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi) sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr), sa commande devant obligatoirement inclure un produit défini dit « article de participation » et en validant son paiement. Aucune commande passée par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ou en magasin n'est possible et ne pourra être prise en compte pour participer au Jeu-concours.

L'article dit « article de participation » est un article accessible sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr) qui doit être inclus dans la commande des internautes afin de rendre la participation valide. Par l'ajout de cet article de participation à son panier et ainsi à sa commande le client ouvre ses droits à participer au jeu-concours.

Ci-après la liste des articles dit « article de participation » ouvrant droit à participation au Jeu-concours.

<b>Réf Districo</b>	<b>Désignation</b>	<b>Gencod</b>	<b>Marque</b>	<b>Chien / Chat</b>
-------------------------	--------------------	---------------	---------------	---------------------

0168757	PP JUNIOR POULET 1K5	7613033563119	PRO PLAN	Chat
0226510	PP JUNIOR POULET 3K	7613033559976	PRO PLAN	Chat
0414274	PP JUNIOR STERILISE SAUMON 1K5	7613037684070	PRO PLAN	Chat
0414005	PP JUNIOR STERILISE SAUMON 3K	7613037684339	PRO PLAN	Chat
9010068	PP ADULTE SAUMON 3K	3222270708814	PRO PLAN	Chat
0191399	PP ADULTE POULET 3K	3222270708838	PRO PLAN	Chat
0226512	PP ADULTE LIGHT DINDE 3K	3222270814928	PRO PLAN	Chat
0168766	PP ADULTE DELICATE DINDE 3K	3222270884129	PRO PLAN	Chat
0245882	PP STERILISED LAPIN 1K5	7613033566325	PRO PLAN	Chat
0234454	PP STERILISED LAPIN 3K	7613033560002	PRO PLAN	Chat
0414006	PP STERILISED TRUITE 3K	7613036732550	PRO PLAN	Chat
0168767	PP STERILISED SAUMON 1K5	7613033566417	PRO PLAN	Chat
0168768	PP STERILISED SAUMON 3K	7613033560064	PRO PLAN	Chat
0261177	PP STERILISED SAUMON 10K	7613033566523	PRO PLAN	Chat
0356309	PP STERILISED SAUMON 10K + 2	7613036075534	PRO PLAN	Chat
0380142	PP STERILISED POULET 1K5	7613036519991	PRO PLAN	Chat
0380143	PP STERILISED POULET 3K	7613036520027	PRO PLAN	Chat
0187930	PP STERILISED DINDE 1K5	7613033566592	PRO PLAN	Chat
0226508	PP STERILISED DINDE 3K	7613033560033	PRO PLAN	Chat
0275794	PP STERILISED DINDE 10K	7613033566547	PRO PLAN	Chat
0356308	PP STERILISED DINDE 10K + 2	7613036015196	PRO PLAN	Chat
0313322	PP STERILISED 7+ DINDE 3K	7613034989642	PRO PLAN	Chat
0261176	PP ADULTE ELEGANT SAUMON 3K	7613036529181	PRO PLAN	Chat
0168756	PP JUNIOR POULET 0K4	7613033561900	PRO PLAN	Chat
0168759	PP ADULTE SAUMON 1K5	7613033569463	PRO PLAN	Chat
0168758	PP ADULTE POULET 1K5	7613033569708	PRO PLAN	Chat
0168762	PP ADULTE LIGHT DINDE 1K5	3222270953665	PRO PLAN	Chat
0168765	PP ADULTE DELICATE DINDE 1K5	7613033569432	PRO PLAN	Chat
0275793	PP STERILISED LAPIN 10K	7613033566486	PRO PLAN	Chat
0271851	PP STERILISED SAUMON 0K4	7613033564642	PRO PLAN	Chat

0380144	PP STERILISED POULET 10K	7613036520157	PRO PLAN	Chat
0187929	PP STERILISED DINDE 0K4	7613033564673	PRO PLAN	Chat
0313320	PP STERILISED 7+ DINDE 0K4	7613034989703	PRO PLAN	Chat
0313321	PP STERILISED 7+ DINDE 1K5	7613034989673	PRO PLAN	Chat
0174827	PP ADULTE 7 + POULET 1K5	7613033565861	PRO PLAN	Chat
0226509	PP ADULTE 7 + POULET 3K	7613033559945	PRO PLAN	Chat
0275792	PP ADULTE ELEGANT SAUMON 1K5	7613036529150	PRO PLAN	Chat
0166614	PP SMALL PUPPY POULET 3K	7613035114340	PRO PLAN	Chien
0234544	PP SMALL PUPPY PEAU SENSIBLE SAUMON 3K	7613035123809	PRO PLAN	Chien
0156108	PP SMALL ADULTE POULET 3K	7613035114920	PRO PLAN	Chien
0292156	PP SMALL ADULTE POULET 7K	7613035123458	PRO PLAN	Chien
0187928	PP SMALL ADULTE PEAU SENSIBLE SAUMON 3K	7613035114890	PRO PLAN	Chien
0292158	PP SMALL ADULTE PEAU SENSIBLE SAUMON 7K	7613035123441	PRO PLAN	Chien
0245881	PP SMALL ADULTE 9+ POULET 3K	7613035125049	PRO PLAN	Chien
0380145	PP SMALL ADULTE LIGHT STERILISE POULET 3K	7613036571708	PRO PLAN	Chien
0380146	PP SMALL ADULTE LIGHT STERILISE POULET 7K	7613036571685	PRO PLAN	Chien
0234546	PP SMALL ADULTE DIGESTION AGNEAU 3K	7613036611268	PRO PLAN	Chien
0292160	PP SMALL ADULTE DIGESTION AGNEAU 7K	7613036611329	PRO PLAN	Chien
0382064	PP SMALL ADULTE GRAIN FREE 2K5	7613036731324	PRO PLAN	Chien
0382065	PP SMALL ADULTE GRAIN FREE 7K	7613036731256	PRO PLAN	Chien
0156096	PP MEDIUM PUPPY POULET 3K	7613035114869	PRO PLAN	Chien
0292164	PP MEDIUM PUPPY POULET 12K	7613035120402	PRO PLAN	Chien
0205245	PP MEDIUM PUPPY PEAU SENSIBLE SAUMON 3K	7613035114838	PRO PLAN	Chien
0292165	PP MEDIUM PUPPY PEAU SENSIBLE SAUMON 12K	7613035120389	PRO PLAN	Chien
0347846	PP MEDIUM PUPPY DIGESTION AGNEAU 3K	7613035214811	PRO PLAN	Chien
0347847	PP MEDIUM PUPPY DIGESTION AGNEAU 12K	7613035214767	PRO PLAN	Chien
0156102	PP MEDIUM ADULTE POULET 3K	7613035114807	PRO PLAN	Chien
0219459	PP MEDIUM ADULTE POULET 14K	7613035120488	PRO PLAN	Chien
0374751	PP MEDIUM ADULTE POULET 14K + 2,5	7613035119000	PRO PLAN	Chien
0161666	PP MEDIUM ADULTE PEAU SENSIBLE SAUMON 3K	7613035114777	PRO PLAN	Chien

0219461	PP MEDIUM ADULTE PEAU SENSIBLE SAUMON 14K	7613035120464	PRO PLAN	Chien
0374750	PP MEDIUM ADULTE PEAU SENSIBLE SAUMON 14K +2,5	7613035119024	PRO PLAN	Chien
0347848	PP MEDIUM ADULTE DIGESTION AGNEAU 3K	7613035214798	PRO PLAN	Chien
0347849	PP MEDIUM ADULTE DIGESTION AGNEAU 14K	7613035214774	PRO PLAN	Chien
0268623	PP MEDIUM LARGE ADULTE 7+ POULET 3K	7613035124974	PRO PLAN	Chien
0292216	PP MEDIUM LARGE ADULTE 7+ POULET 14K	7613035122796	PRO PLAN	Chien
0275807	PP MEDIUM LARGE ADULTE PEAU SENSIBLE POULET 3K	7613035125032	PRO PLAN	Chien
0382066	PP MEDIUM LARGE ADULTE GRAIN FREE DINDE 2K5	7613036731942	PRO PLAN	Chien
0382068	PP MEDIUM LARGE ADULTE GRAIN FREE DINDE 12K	7613036731997	PRO PLAN	Chien
0156112	PP ADULTE TOUTE TAILLE LIGHT STERILISE POULET 3K	7613035123779	PRO PLAN	Chien
0219466	PP ADULTE TOUTE TAILLE LIGHT STERILISE POULET 14K	7613035122819	PRO PLAN	Chien
0374752	PP ADULTE TOUTE TAILLE LIGHT STERILISE POULET 14K + 2,5	7613035551411	PRO PLAN	Chien
0187926	PP LARGE PUPPY ATHLETIC POULET 3K	7613035114746	PRO PLAN	Chien
0292170	PP LARGE PUPPY ATHLETIC POULET 12K	7613035120365	PRO PLAN	Chien
0387509	PP LARGE PUPPY ATHLETIC DIGEST AGNEAU 12K	7613036710992	PRO PLAN	Chien
0156099	PP LARGE PUPPY ROBUSTE POULET 3K	7613035114647	PRO PLAN	Chien
0292171	PP LARGE PUPPY ROBUSTE POULET 12K	7613035120341	PRO PLAN	Chien
0387511	PP LARGE PUPPY ROBUSTE DIGEST AGNEAU 12K	7613036713320	PRO PLAN	Chien
0219463	PP LARGE ADULTE ATHLETIC POULET 14K	7613035120440	PRO PLAN	Chien
0373169	PP LARGE ADULTE ATHLETIC POULET 14K + 2K	7613035118980	PRO PLAN	Chien
0219462	PP LARGE ADULTE ROBUSTE POULET 14K	7613035120426	PRO PLAN	Chien
0373170	PP LARGE ADULTE ROBUSTE POULET 14K + 2K	7613035120624	PRO PLAN	Chien
0347850	PP LARGE ADULTE ATHLETIC DIGESTION AGNEAU 14K	7613035415591	PRO PLAN	Chien
0347851	PP LARGE ADULTE ROBUSTE DIGESTION AGNEAU 14K	7613035417236	PRO PLAN	Chien
0334357	PP LARGE ADULTE ATHLETIC PEAU SENSIBLE SAUMON14K	7613035417045	PRO PLAN	Chien
0380870	PP LARGE ADULTE ATHLETIC PEAU SENSIBLE SAUMON14K + 2K	7613035417069	PRO PLAN	Chien
0334358	PP LARGE ADULTE ROBUSTE PEAU SENSIBLE SAUMON14K	7613035417298	PRO PLAN	Chien
0380871	PP LARGE ADULTE ROBUSTE PEAU SENSIBLE SAUMON14K + 2K	7613035417342	PRO PLAN	Chien

0414270	PP SMALL PUPPY GRAIN FREE DINDE 2,5K	7613038391090	PRO PLAN	Chien
0292162	PP SMALL ADULTE 9+ POULET 7K	7613035125544	PRO PLAN	Chien
0414271	PP MEDIUM LARGE PUPPY GRAIN FREE DINDE 2,5K	7613038390741	PRO PLAN	Chien
0428194	PP MEDIUM LARGE PUPPY GRAIN FREE DINDE 12K	7613038392011	PRO PLAN	Chien
0292167	PP MEDIUM ADULTE POULET 7K	7613035123359	PRO PLAN	Chien
0382067	PP MEDIUM LARGE ADULTE GRAIN FREE DINDE 7K	7613036731973	PRO PLAN	Chien
0292172	PP ADULTE TOUTE TAILLE LIGHT STERILISE POULET 7K	7613035125476	PRO PLAN	Chien
0387508	PP LARGE PUPPY ATHLETIC DIGEST AGNEAU 3K	7613036710961	PRO PLAN	Chien
0387510	PP LARGE PUPPY ROBUSTE DIGEST AGNEAU 3K	7613036713351	PRO PLAN	Chien

Une fois la commande passée et le processus de paiement réalisé, chaque participant sera éligible au tirage au sort en acceptant les conditions générales de ventes du site lors de son passage de commande. Si le client ne souhaite pas participer il devra manifester sa volonté expresse de ne pas participer au Jeu-concours en envoyant un mail au service client à l'adresse email [contact@lamaison.fr](mailto:contact@lamaison.fr) au plus tard avant le dernier jour du Jeu-Concours

- en cas de paiement par carte bancaire, la participation au Jeu-concours est considérée comme effective une fois le paiement en ligne réalisé et accepté,

- en cas de paiement par virement bancaire ou prélèvement, la participation au Jeu-concours est considérée comme effective une fois le virement reçu ou le prélèvement effectué, dans un délai de 14 jours maximum après la date de commande.

- si la validation de la commande et le paiement de la commande ne sont pas réalisés le même jour, c'est la date du jour de passation de la commande qui sera retenue comme date de participation au Jeu-concours.

Les commandes suivantes passées sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr) seront considérées comme ne donnant pas droit à participation au Jeu-concours : commande incomplète, commande illisible, commande passée en dehors des dates de début et de fin du Jeu-concours, commande non-payée, commande annulée pour quelque raison que ce soit, commande donnant lieu à un remboursement total, commande ne comprenant pas au moins un « article de participation ».

Si toutes ces conditions sont remplies, la ou les commande(s) du participant est (sont) sélectionnée(s) pour participer au tirage au sort. Le Participant qui souhaite annuler sa participation au Jeu-concours doit en informer La Société organisatrice au plus tard avant le dernier jour du Jeu-concours (voir date de fin du jeu-concours dans la partie ORGANISATION du présent règlement).

## **ARTICLE 5 – Connexion et utilisation**

5.1 La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Les participants acceptent de supporter les coûts éventuels découlant de l'utilisation de l'Internet ou de transfert de données sur le réseau du Jeu-concours. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée par La Société organisatrice.

5.2 La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès Internet, de la maintenance ou de dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou toute autre connexion technique par le participant au Jeu- concours.

## **ARTICLE 6 – Dotations et attribution des dotations**

6.1 Le Jeu-concours est doté des lots suivants, attribués aux gagnants tirés au sort parmi les commandes remplissant les conditions de participation : commandes passées entre du lundi 2 mai 2022 à 00h 00min 00s au lundi 6 juin 2022 à 23h 59min 59s inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi) inclus devant obligatoirement inclure au moins un article de participation (voir Article 4)

Nombre de gagnants : 3

Dotations par gagnant : 388 € (7 x 50 € et 1 x 38 €) en bon d'achats valables sur la gamme Purina PRO PLAN sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr).

6.2 Chaque bon d'achat sera transmis sous la forme d'un code unique à saisir lors de la commande sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr) à faire valoir lors de l'achat d'un ou de plusieurs produits des catégories suivantes :

- Nourriture PRO PLAN de purina (Croquettes, Boîtes, Sachets, Friandises) incluant la gamme Veterinary Diets

Les bons d'achat devront être utilisés avant le 31/12/2022 inclus sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr) ou et seront uniquement utilisables avec le compte client rattaché à la commande gagnante, un seul bon d'achat utilisable par commande, chaque bon d'achat étant non-cumulable avec tout autre code de réduction ou code promotionnel, non-remboursable et non-cessible. La remise sera uniquement appliquée sur le montant des produits appartenant aux catégories listées ci-dessus

6.3 Les gagnants seront désignés et validés par la Société organisatrice par un tirage au sort effectué par un huissier de justice parmi les commandes réalisées par les participants du 2 mai 2022 à 00h 00min 00s au 6 juin 2022 à 23h 59min 59s inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), dont le paiement aura été validé et respectant toutes les conditions de participation au Jeu-concours, notamment l'inclusion d'au moins un article dit « de participation » dans les articles de la commande.

3 commandes seront tirées au sort parmi les commandes réalisées par les Participants au Jeu-concours sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr).

Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le 31 juillet 2022. Le nombre de gagnants et les lots associés sont indiqués dans l'article 6 « **Dotations et attribution des dotations** ».

Les gagnants seront contactés via l'email renseigné dans leur compte client [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr) le 31 août 2022 au plus tard et recevront, après réponse de leur part, leurs bons d'achat par courrier électronique sur l'adresse email renseignée dans leur compte client [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr).

Les gagnants communiqueront à La Société organisatrice tout changement de coordonnées dans les plus brefs délais. Les Participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. Le gagnant ne pourra pas solliciter l'échange de son lot contre un autre lot, ni contre un prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens et services. La détermination de chaque gagnant ne pourra donner lieu à aucun recours, sous réserve des dispositions impératives de la loi française.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature ou de valeur équivalente. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les dotations non retirées, non distribuées, non réclamées, ou dont le gagnant initial a été exclu en raison du non-respect du présent règlement, d'une fraude, en raison d'un problème technique affectant la désignation des gagnants ou tout autre cas de force majeure, seront perdues pour les participants et resteront la propriété de La Société organisatrice qui se réserve le droit d'en faire tout usage et notamment de les réattribuer dans le cadre de l'organisation d'un autre Jeu-concours.

#### **Article 7 : DESIGNATION DE L'HUISSIER**

7.1 Le présent règlement est déposé chez Maître Benjamin CHAPLEAU, successeur de Maître Bernard LEGRAND, Huissier de justice à Brest (29), 6 rue de Lyon 29200 BREST.

Ledit règlement est disponible à l'accueil des magasins participants.

#### **ARTICLE 8 - Publicité et promotion des gagnants**

8.1 Les gagnants autorisent expressément, par l'acceptation du présent règlement, la Société organisatrice à citer l'initiale de leur nom, leur prénom complet, leur ville pour l'annonce des résultats et à l'occasion de toute campagne publicitaire, promotionnelle ou de communication liée au présent Jeu-concours, sur tout support, sans pouvoir prétendre à une rémunération ou avantage quelconque autre que le lot remporté. En cas de désaccord concernant la communication de ces éléments, le gagnant est tenu de le signaler immédiatement par écrit à l'adresse de la Société organisatrice.

8.2 Droit à l'image : Les gagnants acceptent que leur image soit utilisée, collectivement ou individuellement, à des fins publi-promotionnelles ou rédactionnelles par La Société



organisatrice ou ses partenaires médias lors de tout reportage écrit, photographique ou audiovisuel sur le Jeu-concours sans qu'en aucune manière ils ne puissent prétendre à une quelconque rémunération, ou à quelques droits que ce soient.

Par conséquent, les gagnants s'engagent à remplir et signer un formulaire d'autorisation d'utilisation de droit à l'image à titre gracieux, lors de la réception de leur lot. Le refus de signature du formulaire n'aura aucune conséquence sur la réception du lot par le gagnant. La présente autorisation est accordée pour une durée de six (6) mois et maintenue même en cas de modification de la situation personnelle ou professionnelle du participant.

## **ARTICLE 9- Consultation du règlement**

9.1 Le règlement du Jeu-concours est disponible gratuitement pour consultation et impression sur le site [www.lamaison.fr](http://www.lamaison.fr) à l'adresse ci-après <https://www.lamaison.fr/jeu-concours-ProPlan> jusqu'au 6 juin 2022 inclus.

9.2 La participation au Jeu-concours vaut acceptation, sans restriction ni réserve, de toutes ses clauses. Toutes les difficultés quant à son application feront l'objet d'une interprétation souveraine de La Société organisatrice.

9.3 Le Règlement sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu.

## **ARTICLE 10 - Modifications du Jeu-concours et du règlement**

10.1 La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le Jeu-concours si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. Chaque modification du Jeu-concours fera l'objet d'une modification parallèle et concomitante du présent règlement qui fera l'objet d'une annonce sur le Site.

## **ARTICLE 11 - Informatique et libertés**

11.1 Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679 du 27 avril 2016), les données collectées (nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale) par La Société organisatrice et l'agence Schuller, prestataire sous-traitant pour l'organisation du Jeu-concours sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du Jeu, à la remise et/ou à l'envoi des lots. Sous réserve de leur consentement explicite, les données collectées sur les participants pourront également être utilisées par La Société organisatrice afin de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser. Pour permettre sa participation au Jeu, le participant doit accepter le Règlement et la collecte desdites données.

Les données seront supprimées dans les six (6) mois suivant le terme du Jeu, sauf accord contraire exprès du participant. Les données des participants ayant accepté de recevoir des offres commerciales seront conservées jusqu'à la désinscription. Les données du compte sont nécessaires au fonctionnement du site et seront supprimés à la suppression du compte.

Le participant est informé que l'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du Jeu-concours sont obligatoires, et mentionnées comme telles, et que le défaut de réponse à ces questions par le participant lui interdira toute participation au Jeu.

Les données collectées sont transmises à La Société organisatrice, à l'agence Schuller, prestataire sous-traitant de l'organisation du Jeu, à l'huissier pour effectuer le tirage au sort, aux personnels du réseau de magasins du Groupe AGRIAL pour le retrait des lots, aux entreprises de transport pour la livraison des lots.

Tout participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données le concernant et pourra les exercer sur simple demande écrite adressée à DISTRICO « Pôle digital – Jeu Concours Pro plan », Centre d'affaires le Phénix, 1283 Avenue de Paris, 50 000 Saint-Lô, France. Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du Jeu-concours pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Jeu.

### **ARTICLE 13 – Force majeure**

13.1 La Société organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis d'écourter, proroger, modifier les conditions, annuler, suspendre le Jeu-concours en cas d'évènements de force majeure telle que définie à l'article 1218 du code civil, d'évènements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité justifiée, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait.

### **ARTICLE 14 - Responsabilité**

14.1 La participation au Jeu-concours implique que les participants adoptent une attitude loyale vis-à-vis de La Société organisatrice, de ses partenaires, des magasins participants et des autres participants.

14.2 Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme à l'esprit du présent Règlement.

14.3 La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le Jeu-concours et d'écarter, disqualifier ou invalider les participations au Jeu-concours ou l'attribution de dotations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit. Il se réserve également le droit d'exclure de la participation au Jeu-concours toute personne troublant son bon déroulement.

14.4 La responsabilité de La Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des bons d'achat effectivement et valablement gagnés.

14.5 Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société organisatrice ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu-concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via les Sites.

Plus particulièrement, La Société organisatrice ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

14.6 La Société organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu-concours, des téléphones mobiles, des tablettes tactiles et de toute application permettant de scanner les bornes via le QR Code.

14.7 La Société organisatrice ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter aux Sites ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

14.8 L'utilisation des robots ou de tout autre procédé similaire permettant de trouver le point gagnant de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur pour toutes les sessions du Jeu.

14.9 La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

14.10 La Société organisatrice fera des efforts pour permettre un accès au Jeu-concours présent dans les Sites à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. La Société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès aux Sites et au Jeu-concours qu'il contient.

14.11 La Société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

14.12 La Société organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en oeuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des gagnants et l'attribution des lots soit conforme au règlement du présent Jeu.

14.13 Par ailleurs, il ne sera attribué qu'une dotation par gagnant dans l'hypothèse où un bug informatique entraînerait par erreur la délivrance de plusieurs messages « gagnants » à un seul et même destinataire.

14.14 En outre, si une défaillance dans le système de détermination des gagnants survenait entraînant la désignation d'un nombre excessif de gagnants, La Société organisatrice ne saurait être engagé à l'égard de l'ensemble des participants au-delà du nombre total de dotations annoncé dans le présent règlement et dans la publicité. Dans l'hypothèse d'une telle défaillance, La Société organisatrice pourra décider de

déclarer nul et non avenu l'ensemble du processus de détermination des gagnants et d'annuler le Jeu, et à son choix, d'organiser à nouveau le Jeu-concours à une période ultérieure. La Société organisatrice se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'annulation du Jeu-concours et d'attribuer les dotations valablement gagnées si la détermination des gagnants effectifs est techniquement réalisable dans des conditions équitables pour tous les participants.

14.15 En outre, la responsabilité de La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique, notamment en ce qui concerne l'information des gagnants, l'acheminement des dotations, etc.

14.16 La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

14.17 Enfin, la responsabilité de La Société organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

14.18 Si une ou un plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

14.19 – La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Jeu.

De manière générale, la responsabilité de La Société organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation, de la jouissance ou de l'absence d'utilisation du lot attribué.

## **ARTICLE 15 - Loi applicable et juridiction**

15.1 Le présent règlement est soumis à la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

15.2 En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à La Société organisatrice dans un délai de 2 mois après la clôture du Jeu-concours (cachet de la poste faisant foi).

15.3 Tout litige né à l'occasion du présent Jeu-concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

15.4 il est expressément convenu que tout accès au site lamaison.fr s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site lamaison.fr et de participer au Jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire